

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 07 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, et le sept juillet, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 05 juin 2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE — Odette DIBON— Martine CELHAY - Marie-Pierre LAGADEC - Véronique DELAGE - Elisabeth TOURATON - Lionel DIRIBARNE - Jérôme DACHARY - Joël OYHENART - Ramuntcho BALADE - Aurélie DARRIEUMERLOU - Grégory LEMBEYE - Mélanie EYHERABURU - Thibault BIDART

**ÉTAIENT EXCUSES** : Nathalie ETCHETO - Patrick BERHOCOIRIGOIN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Odette DIBON

Madame la Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20H30.

### **1. Approbation du compte rendu du 09 juin 2020**

*Le compte rendu du 09 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.*

### **2. Approbation du projet d'éclairage public du futur parking EYHARTZEA du SDEPA et du financement de la part communale**

Il est proposé au Conseil municipal de :

- procéder aux travaux d'extension de l'éclairage public du futur parking Eyhartzea et de charger le SDEPA de l'exécution des travaux,
- approuver le montant des travaux et des dépenses à réaliser d'un montant de 64 715,70 €, dont la part communale estimée à 45 487,18 €,
- approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- accepter l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles.

*Le projet d'éclairage public et le financement de la part communale sont approuvés à l'unanimité.*

Pour : 17 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

### **3. Renouvellement de l'adhésion au système de certification forestière PEFC**

Il est proposé au Conseil municipal de :

- adhérer à PEFC Nouvelle-Aquitaine, de régler la cotisation correspondante et d'accepter que cette adhésion soit rendue publique,
- s'engager à respecter le Cahier des Charges National pour le propriétaire forestier,
- s'engager à respecter le Cahier des Charges National pour l'exploitant forestier relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune,
- autoriser la Maire à signer les documents nécessaires à cette adhésion.

*Le renouvellement de l'adhésion au processus de certification PEFC est approuvé à l'unanimité.*

Pour : 17 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

### **4. Convention de facturation de la consommation d'eau du chantier EYHARTZEA**

Il est proposé au Conseil municipal de :

- passer convention avec l'entreprise intervenant sur le chantier de construction de la maison des services au public EYHARTZEA, la SARL CLEDON & Fils, pour la durée du chantier, du 2 juin 2020 à la date déclarée sur la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux, afin de lui facturer la consommation d'eau du compteur existant, propriété communale,
- autoriser la Maire à signer cette convention.

*Le renouvellement de l'adhésion au processus de certification PEFC est approuvé à l'unanimité.*

Pour : 17 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

### **5. Détermination du coût forfaitaire des services techniques communaux pour facturation frais d'élagage**

Il est proposé au Conseil municipal de :

- déterminer un coût horaire des services techniques communaux pour facturation de frais d'élagage,
- fixer ce coût horaire à 17,38 € pour l'année 2020,
- limiter l'intervention des agents communaux aux cas d'urgence et aux cas particuliers.
- autoriser la Maire de passer et signer tous les actes relatifs à ces décisions.

*Le coût horaire des services communaux pour des travaux d'élagage est approuvé à la majorité.*

Pour : 16 voix

Contre : 1 voix

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

CONTRE : Véronique DELAGE

## **6. Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal**

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter un règlement intérieur retracant les modalités de fonctionnement du Conseil ainsi que les moyens mis à disposition des élus municipaux.

*Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.*

Pour : 17 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **7. Droit à la formation des élus**

Il est proposé au Conseil municipal:

- que tous les élus du Conseil aient accès à la formation,
- que toutes les demandes de formation soient accueillies favorablement dans la mesure du possible,
- que les élus ayant des délégations aient priorité dans ces domaines, notamment au cours de la première année suivant leur élection,
- d'allouer aux élus de la commune un crédit d'un montant de 5000 € pour leurs dépenses de formation.
- que les frais de formation soient remboursés sur justificatifs.

*Le droit à la formation des élus est approuvé à l'unanimité.*

Pour : 17 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **8. Remboursement des frais de transport et de séjour des élus**

Il est proposé au Conseil municipal que les membres du Conseil municipal bénéficient du remboursement des frais de transport et de séjour qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent la commune lorsque la réunion a lieu hors du territoire.

*Le remboursement des frais de transport et de séjour des élus est approuvé à l'unanimité.*

Pour : 17 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **9. Modalités de prise en charge des frais de déplacement des agents communaux**

Il est proposé au Conseil municipal:

- de rembourser les frais de transport des agents, lors de déplacements temporaires, sur la base d'indemnités kilométriques selon les tarifs en vigueur et de prendre en charge les frais réels

- annexes liés au transport (frais de taxi, frais de location de véhicule, frais de péages d'autoroute et d'utilisation de parcs de stationnement) sous condition de justificatifs,
- de fixer l'indemnité forfaitaire de prise en charge des frais d'hébergement à 90 € par nuit (110 € par nuit dans la commune de Paris),
  - de ne pas verser d'indemnité de repas ou d'hébergement lorsque l'agent est nourri ou logé gratuitement,
  - de ne pas verser d'indemnité lorsque l'organisme de formation assure un remboursement des frais de déplacement,
  - de prendre en charge les frais de transport d'un agent se présentant aux épreuves d'un concours, d'une sélection ou d'un examen professionnel, à concurrence d'un aller-retour par année civile (2 lorsqu'il y a épreuves d'admission).

*Les modalités de prise en charge des divers frais de déplacement des agents sont approuvées à l'unanimité.*

Pour : 17 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **10. Motion contre le projet d'installation de l'entreprise Scories de l'Atlantique à HASTINGUES**

Il est proposé au Conseil municipal d'apporter son soutien à l'action menée par les élus et les habitants d'Hastingues en exprimant un avis défavorable à l'installation de l'entreprise Scories de l'Atlantique sur la commune voisine d'Hastingues.

*La motion contre le projet d'installation de l'entreprise Scories de l'Atlantique à Hastingues est approuvée à l'unanimité.*

Pour : 17 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **11. QUESTIONS DIVERSES**

### **Visite circuit Eau potable**

La Maire indique que les membres de la commission Urbanisme-Environnement-Eau-Assainissement, dans le but d'une meilleure appropriation de ces domaines, ont émis le souhait de visiter l'ensemble du circuit d'eau potable, des forages d'Auterrive, en passant par les stations de potabilisation (station d'Auterrive et traitement), au réservoir de Sarcou mais aussi les sources d'Hélette, Saint Martin d'Arberoue, et la station Uhaldegaraya pour la partie Ouest de la commune (zone Etxekolu). La maire ayant pris attaché auprès de la SAUR signifie que Gérard DURO de la SAUR est volontaire pour organiser la visite un samedi matin en sa présence.

### **Loses d'EYHARTZEA**

La Maire indique avoir été sollicitée par Guy MAINARD pour acheter les loses de la maison EYHARTZEA dans le cadre des travaux de démolition du site. Elle rappelle que la CAPB est propriétaire des murs et l'entreprise de maçonnerie de son contenu. Elle indique avoir donné son accord à ce dernier, heureuse que ces pierres restent à Bardos et ne partent pas dans les gravats. Le

chantier avançant à grand pas, l'architecte qu'elle a consulté en amont lui a conseillé de vite intervenir, ce que Guy MAINARD a fait sous couvert de l'entreprise de démolition.

Martine CELHAY, dont l'attachement à la maison qu'elle a fréquentée est fort, regrette que le conseil n'ait pas été informé en amont et rappelle que cette question avait été évoquée lors du précédent mandat. Elle émet le souhait de récupérer auprès de Guy MAINARD la moitié des pierres afin de les destiner à une utilisation collective, comme en dallage d'une placette publique par exemple. Le débat entre les conseillers conclut que l'omission est collective, que personne n'y aurait songé si Guy n'en avait pas fait la demande et qu'il est difficile de revenir sur ce qui a été autorisé.

La Maire sollicite l'avis du conseil sur la proposition de Martine CELHAY. A la majorité cela n'est pas souhaité, à l'exception de Martine CELHAY, Geneviève DULIN et Henri DIRIBARNE

Le conseil conclut qu'il conviendra de réfléchir à froid lorsque la maison Germain entrera elle aussi dans sa phase avant-projet.

### **Réunion Conseil Départemental**

La Maire indique avoir reçu, suite à sa sollicitation, les services du Conseil départemental afin d'étudier plusieurs cas de sécurisation sur les routes départementales traversant la commune :

- **Croisement de Piqueou**

Programmation de la création d'un trottoir reliant l'existant à celui de l'entrée du bourg et sécurisation de la RD 936 par réfection de voirie au droit de la propriété CASTEL soumise régulièrement à des affaissements (étude géotechnique en cours) et au droit de la propriété ESTABLIE par création d'un haricot destiné à ralentir la circulation. Un géomètre va procéder à l'alignement courant septembre. La Déclaration d'Utilité Publique pourrait être envisagée si la riveraine ne donne pas son accord. La demande d'un arrêt de bus sur ce croisement ne peut recevoir un avis favorable en l'absence de sécurité dans les 2 sens.

- **Départ de la RD 318 au bourg**

Afin d'aller plus vite, les services du Département proposent que la commune, co-maître d'ouvrage, mandate un bureau d'étude pour réfléchir à la sécurisation de ce tronçon en termes d'élargissement de voie et de création de trottoir. Le principe étant que la commune finance et que le Conseil départemental rembourse.

- **Centre bourg**

Considérant le projet d'aménagement du parking Ouest d'Eyhartzea, il serait opportun d'étudier un itinéraire de circulation, en ceinture Nord du pôle de santé ARTALDE et du pôle de services EYHARTZEA, qui permettrait de fluidifier les entrées-sorties du site. Par ailleurs la descente de la RD 253 sera à sécuriser en piétonnier (foncier déjà propriété du Département).

- **Croisement de Pekotxe / RD 936**

Le Conseil départemental a acté la demande d'un tourne à gauche au niveau de ce croisement très accidentogène.

- **Virage après LARRONDO**

Les services du Département sont dubitatifs sur les raisons des nombreux accidents sur cette zone dont le revêtement a été refait il y a 3 ans et re-grenaillé il y a 1 an et demi: la visibilité altérée, l'humidité procurée par le rideau d'arbre ? Un tourne à gauche est réfléchi pour le croisement de Constantin.

### **Contrat de progrès avec la CAPB**

La Maire indique avoir reçu, avec Odette DIBON et Martine CELHAY, les représentants du service politique Langue Basque de l'agglomération Pays Basque ainsi que son Vice Président en charge de la thématique, venus présenter le contrat de progrès signé par la précédente municipalité. Un point a été fait sur l'accompagnement financier de la formation en langue Basque de l'ATSEM Violaine DIRASSAR, ainsi que sur les petites actions possibles telles que la mise en place d'une signalétique bilingue des locaux de l'école Pierre LABORDE et l'édition des règlements intérieurs de la cantine et de la garderie en bilingue.

Martine CELHAY propose d'élargir le bilinguisme à la signalétique des bâtiments communaux. La municipalité ayant mis en place le « numérue » en trilingue, le conseil municipal propose que la signalétique des bâtiments se fasse également en trilingue (français, basque, gascon). Odette DIBON explique que dans le cadre de la promotion de l'utilisation et de la pratique de la langue basque la commune va participer à l'automne à l'édition 2020 de EUSKARALDIA entre autre au travers du Bardos Info (article en basque, date en basque...).

♦ ♦ ♦

Madame la Maire rappelle la date du prochain conseil municipal le 08 septembre 2020.

Madame la Maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23H55.

La Maire,

Maïder BEHOTEGUY.

